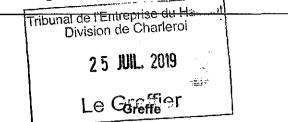




Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





N° d'entreprise : 0723 798 063

Dénomination

(en entier): Nathalie COLARDI - AVOCAT

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue de Wangenies 114 boîte 3 - 6220 Fleurus

Objet de l'acte : Quasi-Apport

L'Assemblée extraordinaire du 03 juin 2019 a approuvé le quasi-apport.

Le rapport spécial en application de l'article 222 du Code des Sociétés - dont le contenu est repris ci-dessous - sera déposé conformément et selon les prescriptions légales.

SPRL Nathalie COLARDI- AVOCAT - Quasi-apport - RAPPORT SPECIAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE 222 DU CODE DES SOCIETES

Le présent rapport est rédigé en application de l'article 222 du Code des Sociétés. Cet article dispose qu'en cas de quasi-apport, l'organe de gestion rédige un rapport spécial dans lequel il expose, d'une part, l'intérêt que présente pour la société l'acquisition envisagée et, d'autre part, le cas échéant, les raisons pour lesquelles il s'écarte des conclusions du Réviseur d'Entreprises.

Monsieur Pascal LAMBOTTE, Réviseur d'Entreprises, ayant ses bureaux à 5000 NAMUR, 134 Avenue Reine Astrid, a rédigé le rapport révisoral légalement requis. Ses conclusions confirment la description de l'apport, les modes d'évaluation adoptés et la rémunération accordée en contrepartie. Il indique si les valeurs auxquelles conduisent ces modes d'évaluation correspondent au moins à la rémunération attribuée en contrepartie de l'acquisition.

Les éléments cédés à la société par Madame COLARDI Nathalie se composent des biens incorporels et corporels, actifs et passifs, et les droits et engagements liés à son activité d'avocat qu'elle exploite actuellement à Charleroi, 21 Boulevard de Fontaine, tel que ces éléments sont décrits plus amplement ci-dessous :

Mobilier et Matériel de bureau évalué à : 1.850,00 Eur

Comprenant principalement du matériel informatique (HP PC PRODESK 400G2, Notebook ASUS), matériel de bureau et du mobilier, et les ouvrages repris dans sa bibliothèque, etc.

Un véhicule de marque OPEL GRANDLAND X de 2018 dont le châssis porte la référence W0VZCBHZ7JS026278 évalué à : 22.000,00 Eur

Les éléments incorporels de l'activité d'avocat comprenant notamment la clientèle, le Know-how et l'organisation administrative évalués à : Eur 95.000,00.

Fait également l'objet de la cession, la reprise d'un financement lié au véhicule cédé accordé par la Banque ING et portant la référence 06811062-13 pour un solde de Eur 11.025,98.

Cette cession qualifiée de quasi-apport a été valorisée par référence à sa valeur de marché.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

avant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé au Moniteur belge



En rémunération du quasi-apport, Madame Nathalie COLARDI se verra attribuer une somme de EUR 107.824,02 pour les éléments corporels et pour les éléments incorporels.

Cette créance sera remboursée à Madame Nathalie COLARDI en fonction des disponibilités de la société « Nathalie COLARDI - AVOCAT ».

Ce quasi-apport dotera la société de moyens d'actions judicieux.

Il permettra également à la société de réaliser plus facilement et plus complètement son objet social.

Il ne fait dès lors pas de doute que ce quasi-apport représente un intérêt réel pour la société.

Fait à Charleroi, le 03 juin 2019

Le Fondateur Nathalie COLARDI

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).